

PROTOCOLE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ETAT DES CONNAISSANCES DES ZONES HUMIDES EN BRETAGNE

Contexte

Sur le territoire breton, de nombreuses démarches d'inventaires des zones humides sont finalisées, en cours ou en projet. Les inventaires sont réalisés au niveau des communes ou des bassins versants, sous maîtrise d'ouvrage :

- des structures porteuses de SAGE ;
- des structures porteuses d'actions opérationnelles sur les bassins versants ;
- des EPCI ou des communes.

L'état des lieux sur la réalisation des inventaires terrain à l'échelle de la région Bretagne montre une certaine hétérogénéité dans les méthodologies employées.

Les Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE coordonnent et sont responsables de la qualité des inventaires (disposition 8E1 du SDAGE 2016-2021).

Ce protocole est le fruit des réflexions entreprises dans le cadre du groupe de travail restreint sur les zones humides (GTRZH) du pôle métier eau de GéoBretagne. En effet, la Directive Inspire, directive européenne qui fixe les règles destinées à établir l'infrastructure d'information géographique, précise que toute donnée constituée pour mission de service public et si elle concerne l'un des 34 thèmes INSPIRE doit être cataloguée, visualisable, téléchargeable sans restrictions d'usage, le tout via Internet. Il est donc nécessaire de permettre le téléchargement des données relatives à l'état des connaissances des zones humides.

Le terme « Etat des connaissances des zones humides » a été préféré à « inventaire des zones humides » afin de mettre l'accent sur l'idée que la donnée diffusée est un inventaire non exhaustif et qu'il peut évoluer en fonction de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Objectifs

- 1) Diffuser la couche géographique de l' « **Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X** » afin de mettre à disposition les données d'inventaires sur la plateforme GeoBretagne selon une procédure harmonisée au niveau régional, au regard des obligations de la directive Inspire.
- 2) Faciliter la remontée des inventaires complets vers le FMA pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Qui ?

Au niveau régional et en cohérence avec la disposition 8E1 du SDAGE, il semble pertinent de considérer la **responsabilité de la diffusion des inventaires au niveau des CLE des SAGE**. De ce fait, les structures porteuses de SAGE, en lien le cas échéant avec les maîtres d'ouvrages des inventaires, administrent les couches SIG des zones humides. L'administration consiste notamment à structurer, bancaiser, diffuser et mettre à jour les données SIG des inventaires de zones humides.

Comment ?

Les structures porteuses de SAGE compilent leurs données d'inventaire et créent leur couche SIG « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X ». Elles pourront pour cela s'appuyer sur les outils développés en GTRZH et sur l'accompagnement technique du FMA.

Elles structurent les données SIG sur la base des **attributs du tronc commun**, dont la structure est précisée ci-après. Elles déposent la couche « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X » sur GéoBretagne, et sont responsables de la mise à jour de cette couche d'information.

Tronc commun d'attributs

Nom	Indication	Type	Longueur	Commentaires	Construction
IZH_ID_ORI	IDENTIFIANT_ORIGINE	String	100	Identifiant d'origine	
IZH_METHOD	METHODE	String	4	Précise la méthode utilisée pour la réalisation de l'inventaire Voir B) Construction de l'attribut «METHODE»	Concaténation des 4 informations – critères, territoire, concertation, validation Ex : ABBC A : critères de l'arrêté du 24/06/2008 modifié B : inventaire réalisé à l'échelle communale B : concertation au niveau de la commune C : validation au niveau communal et du SAGE
IZH_DEBDAT	ANNEE_DEBUT	String	4	année de démarrage de l'inventaire	
IZH_FINDAT	ANNEE_FIN_TERRAIN	String	4	année d'achèvement de l'expertise de terrain	
IZH_VALDAT	ANNEE_VALIDATION_SAGE	String	10	année de validation au niveau du SAGE (si validation au niveau du SAGE)	
IZH_MOUV	MAITRE D'OUVRAGE	String	254	Nom de la structure	
IZH_MOEU	MAITRE D'OEUVRE	String	254	Nom de la structure	
IZH_COORD	COORDINATEUR	String	254	Nom de la structure	
IZH_GENREM	OBSERVATION, REMARQUE GENERALE	String	254		
IZH_CORIN1	CODE CORINE BIOTOPE PRINCIPAL	String	254	Typologie de l'habitat Corine Biotope principal	Ex : 37.2
IZH_CORIN2	AUTRES CODES CORINE BIOTOPE	String	254	Typologies des autres types d'habitats Corine Biotope observés	Si plusieurs types d'habitats : concaténation possible, séparation par des ";". Ex : 44.9 ; 53.2
IZH_EUNIS	CODE EUNIS	String	254		
IZH_MAJDAT	DATE MISE A JOUR DE LA ZONE HUMIDE	String	10	Date de dernière mise à jour de l'objet ou attribut	JJ/MM/AAAA
IZH_MAJRQ	REMARQUE SUR LA MISE A JOUR	String	254	Permet notamment d'indiquer dans quel cadre est intervenue la MAJ	
AUTRES CHAMPS		Chaque structure peut agréger des champs complémentaires qui lui sont propres à la suite du tronc commun.			

Attribut « Méthode »

L'attribut « METHODE » est composé de quatre valeurs :

Critères : Indique les critères utilisés lors de l'inventaire pour identifier les zones humides. A ne pas confondre avec les critères qui ont permis de classer en zone humide chaque polygone.

Territoire : Indique le territoire de réalisation de l'inventaire.

Concertation : Indique l'échelle à laquelle a été menée la concertation (comités de suivi, groupe de travail...).

Validation : Indique l'échelle à laquelle a été réalisée la validation de l'inventaire

La liste des valeurs possibles sont présentées ci-dessous :

Codification	Critères	Territoire	Concertation	Validation
A	Critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	SAGE	SAGE	SAGE
B	Botanique suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	Commune	Commune	Commune
C	Pédologie suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié		Commune et SAGE	Commune et SAGE
D	Botanique et pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	Autre collectivité	Autre collectivité	Autre collectivité
E	Botanique, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	Cours d'eau	Autre collectivité et SAGE	Autre collectivité et SAGE
F	Pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	Zone à urbaniser	Commune, autre collectivité	Commune, autre collectivité
G			Commune, autre collectivité et SAGE	Commune, autre collectivité et SAGE
H	Autre	Autre	Autre	Autre
I	On ne sait pas	On ne sait pas	On ne sait pas	On ne sait pas
J			Pas de concertation	Pas de validation

Diffusion et métadonnées

Les structures porteuses de SAGE déposent ensuite cette couche SIG « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X » sur la plateforme **GeoBretagne** et renseignent les **métadonnées** associées.

Les attributs et les listes de valeurs seront explicités dans les métadonnées afin de permettre à l'utilisateur d'employer les données dans de bonnes conditions. Les métadonnées permettent également d'avertir l'utilisateur sur les limites d'utilisation de la donnée. Le GTRZH propose cette rédaction :

« Un inventaire de zones humides ne conditionne pas l'exercice de la police de l'eau qui s'applique sur toutes les zones qui correspondent à la définition de l'article L.211-1 du code de l'environnement, qu'elles soient inventoriées ou non.

Toute zone humide, même non inventoriée, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides.

Malgré l'importance du travail effectué, des zones non humides peuvent avoir été prises en compte et, des zones humides peuvent avoir été oubliées.

Des mises à jour des données peuvent être réalisées.

L'utilisateur s'engage à :

- être attentif à la méthode utilisée pour inventorier les zones humides (cf. table attributaire), à la dernière date de mise à jour.
- ne faire aucune utilisation de cet outil cartographique et des données présentées qui pourrait porter préjudice aux producteurs des données, aux coordonnateurs ou aux partenaires associés.
- respecter l'intégrité des données en cas d'utilisation et faire mention de l'origine de la donnée.

Les producteurs et coordonnateurs des données ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ces données. »

Pour information, GéoBretagne organise des formations pour apprendre à remplir ses métadonnées.

Les données sont rendues accessibles en **consultation et en téléchargement** (Obligations INSPIRE).

La sémiologie des polygones de zones humides sur le visualiseur GeoBretagne est la suivante :

- Ne pas faire apparaître les contours des polygones
- Utiliser une couleur commune dans les tons bleu
- Ne pas définir de contrainte d'échelle de visualisation car de toute façon la donnée peut être téléchargée. L'échelle d'utilisation doit être précisée dans la métadonnée.

Cette sémiologie sera gérée par l'administrateur de GeoBretagne.

Les structures porteuses de SAGE envoient également les données d'inventaires complètes (notamment les informations stockées sous Gwern) au Forum des Marais Atlantiques qui réalisent la compilation des inventaires à un niveau suprarégional pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il est souligné l'importance de ne pas attendre que toutes les données soient disponibles à l'échelle d'un territoire avant de les diffuser.

Mise à jour de l'avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le FMA sollicite, tous les ans, les structures porteuses de SAGE pour mettre à jour la couche SIG « Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne » et la diffuser sur la plateforme GeoBretagne.

Cette donnée, renseignée à la commune, permet d'avoir une vision synthétique de l'avancée des inventaires et des méthodes utilisées.

Contact

Fabien BLANCHET fblanchet@forum-marais-atl.com 05 46 87 72 57